



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

# L'ABC de l'investissement

Notre guide convivial pour les investisseurs et investisseuses comprend un survol des options de placement, de la planification de la retraite et des conseils sur l'épargne et l'établissement d'un budget.



**MACKENZIE**  
Placements





Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

# Table des matières

|  |           |   |           |
|--|-----------|---|-----------|
| <b>Pourquoi investir<br/>avec Mackenzie.....</b>                                       | <b>3</b>  | <b>Planification de la retraite .....</b>   | <b>26</b> |
| <b>Épargne et budget .....</b>   | <b>5</b>  | L'importance de la planification de la retraite .....   | 27        |
| Comment planifier la réalisation d'un rêve? .....                                      | 6         | Les régimes gouvernementaux<br>sont-ils suffisants pour votre retraite?.....                  | 28        |
| Les avantages d'investir<br>dès le plus jeune âge .....                                | 7         | La disponibilité des différentes sources<br>de revenus de retraite en fonction de l'âge ..... | 29        |
| Avantages des cotisations hebdomadaires<br>par rapport aux cotisations annuelles ..... | 8         | Planification de votre budget de retraite .....   | 30        |
| Avez-vous mis de l'argent de côté<br>pour les urgences?.....                           | 9         | Solutions possibles pour combler les<br>lacunes dans la planification de la retraite.....     | 31        |
| La puissance des achats périodiques<br>par sommes fixes.....                           | 10        | La puissance des cotisations optimisées .....   | 32        |
| Tous les types de revenus ne sont<br>pas imposés de la même façon.....                 | 11        | Risque lié à la retraite : l'inflation .....  | 33        |
| Quel est le niveau de risque? .....  | 12        | <b>Régimes gouvernementaux.....</b>   | <b>34</b> |
| <b>Types de régimes .....</b>  | <b>13</b> | Régime de pensions du Canada (RPC)/<br>Régime de rentes du Québec (RRQ).....                  | 35        |
| Dans quelle mesure<br>connaissez-vous vos placements?.....                             | 14        | Sécurité de la vieillesse (SV) .....  | 37        |
| Régimes à privilégier – arbre de décision.....   | 15        | Facteurs à prendre en compte pour<br>le début du RPC/RRQ et de la SV .....                    | 38        |
| Aperçu des différents types de régimes.....  | 16        |   |           |
| L'éducation des enfants et<br>le REEE en un coup d'œil .....                           | 17        |   |           |
| Renseignements sur le CELI.....  | 19        |   |           |
| Renseignements sur le REER .....   | 20        |   |           |
| Renseignements sur le FERR .....   | 21        |   |           |
| Renseignements sur le REEI .....   | 22        |   |           |
| Comment le gouvernement canadien peut aider ..   | 23        |   |           |
| Le CELIAPP en un coup d'œil .....  | 24        |   |           |
| Régimes de retraite de l'employeur .....   | 25        |   |           |



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

# Pourquoi investir avec Mackenzie

Nous rendons les Canadiens maîtres  
de leur avenir depuis plus de 50 ans.

Depuis 1967, nous aidons les familles canadiennes à atteindre leurs objectifs financiers en offrant aux conseillers et conseillères un accès à des solutions de placement novatrices et à des équipes de spécialistes en placement du monde entier.

À Placements Mackenzie, notre objectif est de créer un monde davantage investi en offrant à nos clients et clientes un avenir aux possibilités infinies. Cela signifie aider les Canadiens à s'investir davantage, afin qu'ils se soucient moins de leur argent et se concentrent davantage sur ce qui leur tient à coeur. Nous nous investissons dans votre succès et sommes à vos côtés, soucieux de vous offrir tout ce dont vous avez besoin pour accompagner vos clients et clientes dans leur parcours financier.





Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

## Nous nous investissons pour :

- 1 **Les résultats de nos clients et clientes.**  
Guidés par notre expertise approfondie, nous nous adaptons au contexte dynamique des placements avec un engagement inébranlable pour obtenir des rendements exceptionnels.
- 2 **Les meilleures solutions de demain.**  
Notre sens de l'innovation, notre structure de boutique et notre expertise mondiale nous poussent à proposer des idées et des solutions exceptionnelles pour nos clients et clientes, maintenant et dans l'avenir.
- 3 **Établir des partenariats.**  
Les partenariats de qualité sont au coeur de notre mission. Notre succès dépend du leur et nous les aidons à atteindre de hauts sommets.
- 4 **Un avenir durable.**  
Nos valeurs fondamentales nous portent à prendre des décisions qui profitent à notre personnel, à notre clientèle, aux collectivités et à la planète. Nous croyons que les choix que nous faisons aujourd'hui sont essentiels à la création d'un avenir durable.
- 5 **Nos gens.**  
Notre envergure et notre structure d'entrepreneuriat favorisent une culture dynamique d'agilité, de collaboration et un solide sentiment d'appartenance qui attire et retient les meilleurs talents.

### Survol de Mackenzie

Fondée en  
**1967**

**16**  
boutiques ayant des styles de gestion et des domaines de compétence distincts



Fait partie de  
Power Corporation  
du Canada

**244 G\$**  
d'actifs sous gestion\*



Juin 2022. Un nouveau partenariat stimulant s'amorce entre Primerica et Placements Mackenzie

**Plus d'un million**

d'investisseuses et investisseurs servis

\*Au 31 décembre 2025





Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

# Épargne et budget

|  |    |
|--|----|
| Comment planifier la réalisation d'un rêve? .....                                      | 6  |
| Les avantages d'investir<br>dès le plus jeune âge .....                                | 7  |
| Avantages des cotisations hebdomadaires<br>par rapport aux cotisations annuelles ..... | 8  |
| Avez-vous mis de l'argent de côté<br>pour les urgences? .....                          | 9  |
| La puissance des achats périodiques<br>par sommes fixes .....                          | 10 |
| Tous les types de revenus ne sont<br>pas imposés de la même façon .....                | 11 |
| Quel est le niveau de risque? .....  | 12 |



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## Épargne et budget

# Comment planifier la réalisation d'un rêve?

### Quelles stratégies avez-vous mises en place pour réaliser vos rêves?

1. Envisagez-vous d'acheter prochainement une maison, un appartement en copropriété, une propriété locative ou un chalet?
2. Avez-vous des dépenses liées à des rénovations domiciliaires, au changement ou à l'achat d'une voiture, à un mariage?
3. Parlez-moi de votre rêve...
  - Quand cela se produira-t-il?
  - Combien cela va-t-il coûter?
4. Avez-vous déjà mis en place des stratégies pour atteindre votre objectif/respecter votre échéancier?

### Comment planifier la réalisation d'un rêve :

- Définir le rêve et son coût.
- Déterminer l'horizon temporel.
- Déterminer votre profil d'investisseur ou investisseuse.
- Appliquer une stratégie de placement pour atteindre votre objectif (p. ex. mettre en place un régime d'épargne régulier et préautorisé).



Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

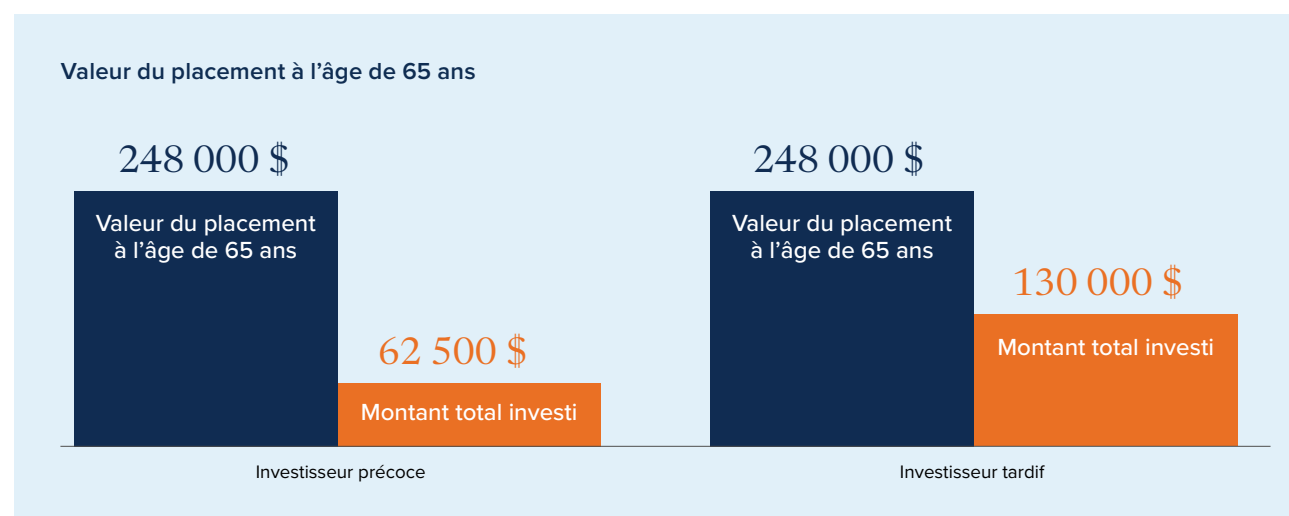


## Épargne et budget

# Les avantages d'investir dès le plus jeune âge

Scénario : les deux personnes prévoient prendre leur retraite à 65 ans.

| Vue détaillée                                | Investisseur précoce | Investisseur tardif |
|--|----------------------|---------------------|
| Âge au début du placement                    | 25                   | 40                  |
| Dépôt initial                                | 0                    | 0                   |
| <b>Dépôts récurrents annuels</b>             | <b>2 500 \$</b>      | <b>5 200 \$</b>     |
| Âge à la fin du placement                    | 50                   | 65                  |
| Durée du placement                           | 25                   | 25                  |
| <b>Montant total investi</b>                 | <b>62 500 \$</b>     | <b>130 000 \$</b>   |
| Taux de rendement (composé annuellement)     | 5 %                  | 5 %                 |
| Âge à la fin de la période d'accumulation    | 65                   | 65                  |
| <b>Durée de l'accumulation</b>               | <b>40</b>            | <b>25</b>           |
| <b>Valeur du placement à l'âge de 65 ans</b> | <b>248 000 \$</b>    | <b>248 000 \$</b>   |



Les informations ci-dessus sont fournies à titre indicatif seulement. Les rendements réels seront différents de ceux prévus et évolueront dans le temps, ce qui aura une incidence sur la composition des actifs. Source : Placements Mackenzie.



MACKENZIE  
Placements





## Épargne et budget

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

# Avantages des cotisations hebdomadaires par rapport aux cotisations annuelles

Si vous investissez toutes les semaines plutôt qu'une fois par an, vous pouvez augmenter considérablement vos rendements au fil du temps, même si la somme annuelle investie est la même. Les dépôts hebdomadaires commencent à générer des intérêts plus tôt, ce qui permet à votre argent de fructifier sur une plus longue période. Ainsi, l'effet composé, principal moteur de croissance du patrimoine, s'accroît.

|  | Scénario 1        | Scénario 2        |
|--|-------------------|-------------------|
| Âge au début du placement                | 40                | 40                |
| Âge à la fin du placement                | 65                | 65                |
| Dépôt initial                            | 0 \$              | 0 \$              |
| Dépôts récurrents                        | 10 400 \$         | 200 \$            |
| Fréquence des dépôts                     | Chaque année      | Chaque semaine    |
| Taux de rendement (composé annuellement) | 5 %               | 5 %               |
| Résultats                                |                   |                   |
| <b>Total des dépôts</b>                  | <b>260 000 \$</b> | <b>260 000 \$</b> |
| <b>Croissance</b>                        | <b>236 362 \$</b> | <b>257 555 \$</b> |
| <b>Valeur totale</b>                     | <b>496 362 \$</b> | <b>517 555 \$</b> |

Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit.

\* Nous supposons le même placement initial à différentes fréquences.

Source : Placements Mackenzie



## Épargne et budget

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

# Avez-vous mis de l'argent de côté pour les urgences?

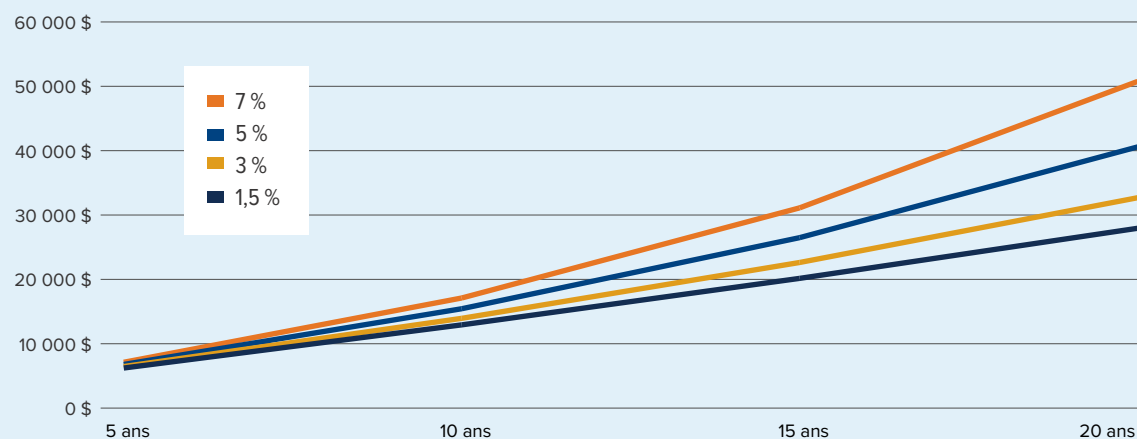
## L'importance d'un fonds d'urgence

1. Quel est le montant de vos dépenses mensuelles?
2. Avez-vous un fonds d'urgence?
3. Votre fonds d'urgence représente-t-il trois à six mois de vos dépenses mensuelles?
4. Que se passerait-il si l'on vous annonçait que vous ne recevrez pas votre prochain chèque de paie?
5. D'où proviendraient vos revenus en cas d'événements imprévus?

## Comment constituer un fonds d'urgence :

- Établir un budget.
- Ouvrir un compte d'épargne.
- Mettre en place un régime d'épargne régulier et préautorisé.

100 \$ investis mensuellement pendant 5, 10, 15 et 20 ans à différents taux d'intérêt



Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit. Les rendements réels seront différents de ceux prévus et évolueront dans le temps, ce qui aura une incidence sur la composition des actifs.

Source : Placements Mackenzie



MACKENZIE  
Placements





## Épargne et budget

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

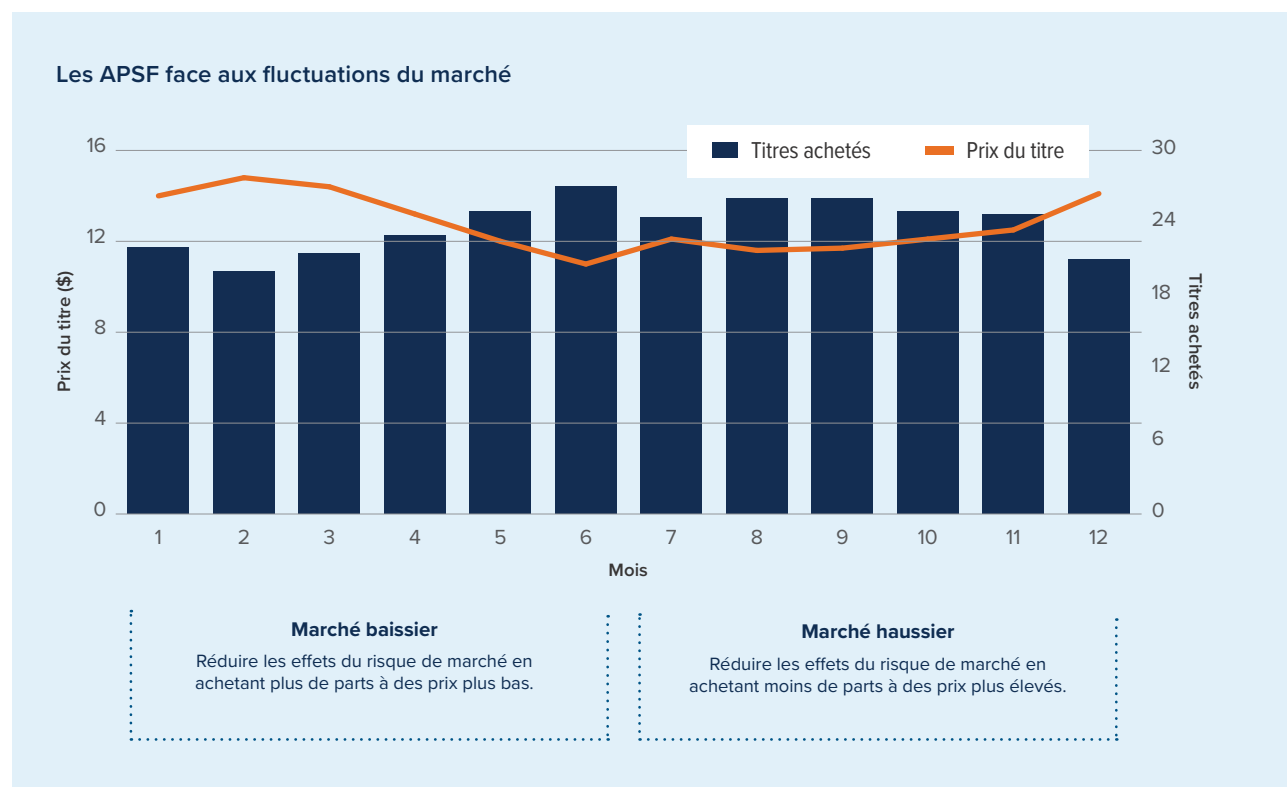
# La puissance des achats périodiques par sommes fixes

La stratégie consistant à acheter à bas prix et à revendre à prix d'or est avantageuse, mais difficile à pratiquer en raison de la nature imprévisible des prix du marché sur une courte période.

Pour tirer parti de ces fluctuations de prix, une méthode de placement efficace est la stratégie d'achats périodiques par sommes fixes (APSF).

Les APSF consistent à acheter systématiquement et régulièrement des montants égaux pour un investissement donné. Plutôt que d'acheter toutes

vos parts d'un coup, vous investissez de plus petites sommes à intervalles réguliers, ce qui peut faire baisser votre coût moyen par part si vous achetez un plus grand nombre de parts à un prix moindre. Gérez la volatilité du marché en toute sérénité, avec l'aide des APSF.



Cette illustration théorique démontre qu'un placement mensuel de 300 \$ dans un marché variable peut potentiellement contribuer à réduire le coût global du portefeuille en achetant davantage de titres lorsque les cours sont peu élevés et moins de titres lorsque les cours sont plus élevés. À des fins d'illustration seulement.



**MACKENZIE**  
Placements





## Épargne et budget

Pourquoi investir avec Mackenzie

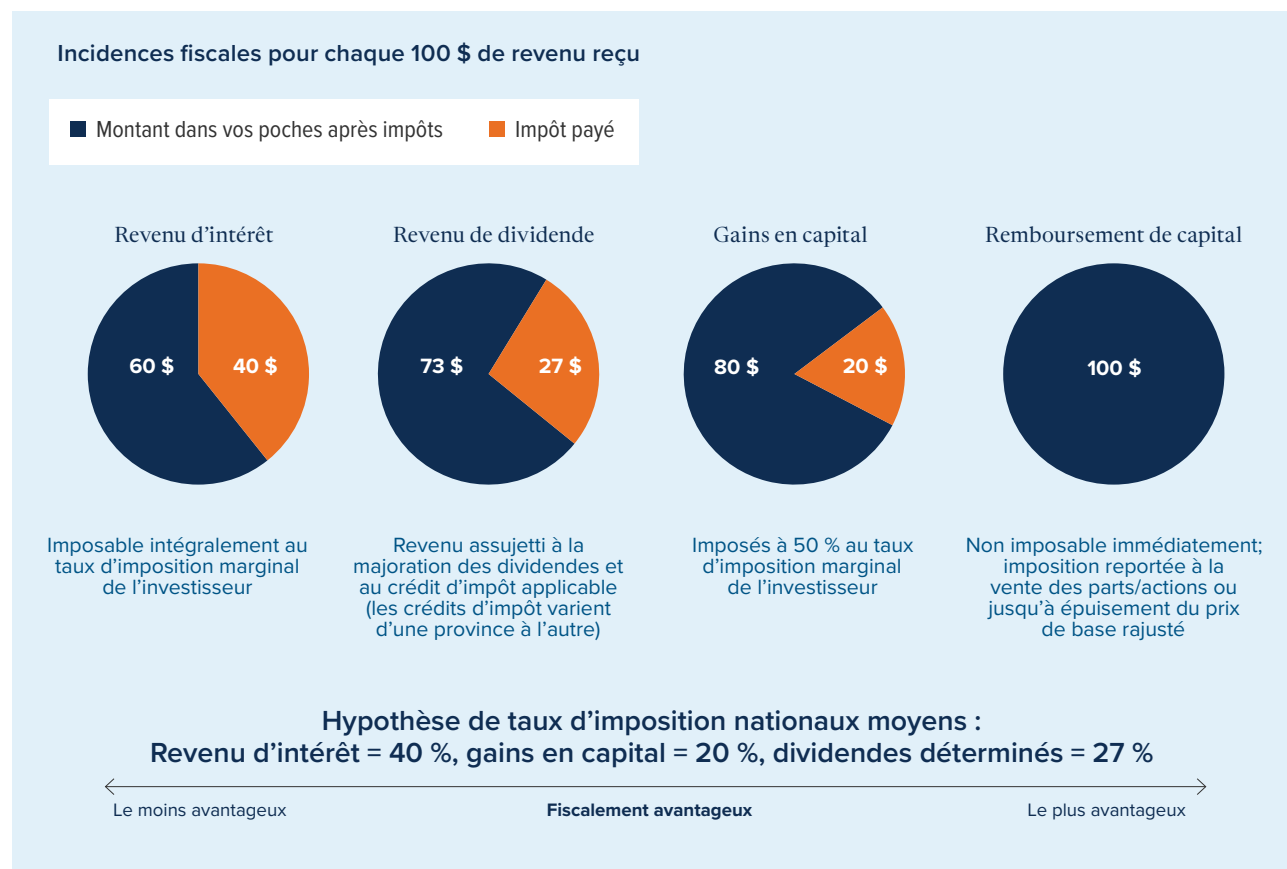
Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

# Tous les types de revenus ne sont pas imposés de la même façon





Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



## Épargne et budget

# Quel est le niveau de risque?

Les CPG (certificats de placement garanti) et les fonds communs de placement présentent des profils de risque et de rendement très différents.

Les CPG offrent sécurité et prévisibilité; étant donné que le capital est garanti et que les rendements sont fixes, ils sont idéaux pour les investisseuses et investisseurs prudents ou les objectifs à court terme. Toutefois, leur croissance est potentiellement limitée et pourrait ne pas suivre le rythme de l'inflation.

Les fonds communs de placement, quant à eux, présentent un risque de marché et des fluctuations de valeur, mais offrent un potentiel de rendement supérieur à long terme grâce à la diversification et à une gestion professionnelle. Le choix d'une option ou l'autre dépend de votre tolérance au risque, de votre horizon de placement et de vos objectifs financiers.

|                     | CPG traditionnel | CPG lié au marché | Fonds communs de placement  |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------------|
| Risque              | Inflation        | Rendement limité  | Risque du marché financier* |
| Capital             | Garanti          | Garanti           | Non garanti                 |
| Rendement           | Garanti          | Variable          | Variable                    |
| Rendement potentiel | Modeste          | Amélioré          | Optimal                     |

Source : Placements Mackenzie

\* D'autres risques doivent être pris en compte lors de l'investissement dans des fonds communs de placement





Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

# Types de régimes

|  |    |
|--|----|
| Dans quelle mesure<br>connaissiez-vous vos placements?.....  | 14 |
| Régimes à privilégier – arbre de décision.....               | 15 |
| Aperçu des différents types de régimes.....                  | 16 |
| L'éducation des enfants et<br>le REEE en un coup d'œil ..... | 17 |
| Renseignements sur le CELI.....                              | 19 |
| Renseignements sur le REER.....                              | 20 |
| Renseignements sur le FERR .....                             | 21 |
| Renseignements sur le REEI .....                             | 22 |
| Comment le gouvernement canadien peut aider ..               | 23 |
| Le CELIAPP en un coup d'œil .....                            | 24 |
| Régimes de retraite de l'employeur .....                     | 25 |



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## | Types de régimes

# Dans quelle mesure connaissez-vous vos placements?

- Parlez-moi de votre stratégie d'investissement (répartition d'actifs et répartition géographique, rendement de votre portefeuille au cours des cinq dernières années, etc.).
- Quel est votre profil de risque en tant qu'investisseur ou investisseuse?
- Quelles sont vos attentes concernant le taux de rendement de vos investissements et atteignez-vous cet objectif?
- Pourquoi avez-vous décidé de faire affaire avec d'autres institutions financières?
- Qu'est-ce qui est important pour vous? (taux de rendement, service, proximité de la succursale, régime de retraite, stratégie de retrait, efficacité fiscale, etc.)

## Étapes d'un examen des investissements

1. Regroupement de tous les relevés récents d'investissements détenus auprès d'autres institutions financières.
2. Examen du profil de risque de l'investisseur/investisseuse.
3. Analyse réalisée par le conseiller ou la conseillère.
4. Présentation des résultats de l'analyse.
5. Mise en place d'un plan d'action et d'un processus d'examen.



## Types de régimes

Pourquoi investir avec Mackenzie

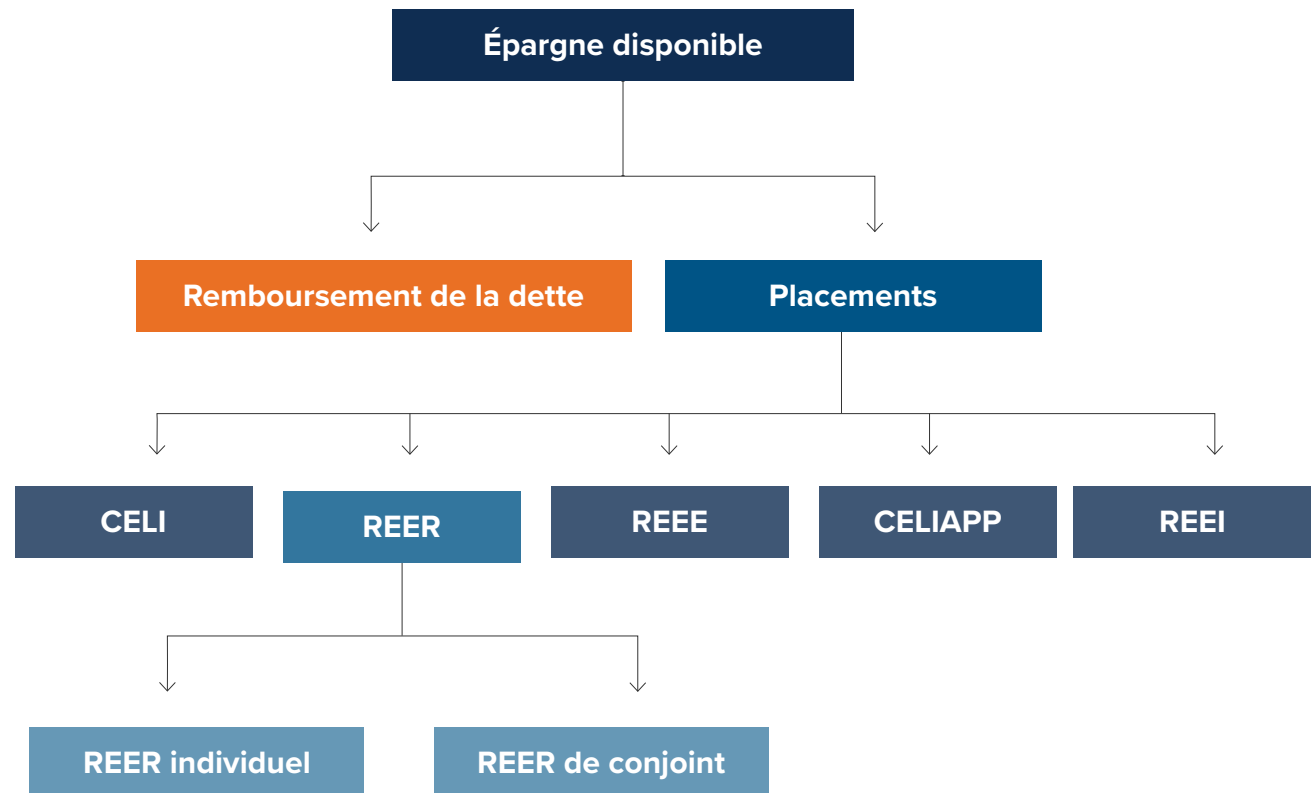
Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

# Régimes à privilégier – arbre de décision





## | Types de régimes

# Aperçu des différents types de régimes

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

| Type de régime                                    | REEE   | CELI          | REER   | REEI   | CELIAPP   | Non enregistré                            |
|---|--|---------------|--|--|---|---|
| <b>Cotisations</b>                                | Nettes   | Nettes        | Déductibles – remboursement/ économies d’impôt | Nettes   | Nettes  | Nettes                                    |
| <b>Subventions</b>                                | SCEE, IQEE, BEC (minimum 30 %)                                   | Aucune        | Aucune   | Oui  | Aucune  | Aucune                                    |
| <b>Imposition pendant la phase d’accumulation</b> | Aucune   | Aucune        | Aucune   | Aucune   | Aucune  | Oui, en fonction du type de revenus       |
| <b>Imposition au retrait</b>                      | Subventions de l’État et revenus entre les mains du bénéficiaire | Aucune        | Au taux marginal d’imposition                  | Oui, en fonction du type de revenus                              | Non, en cas de retrait admissible. Sinon, les montants retirés et non transférés sont imposables. | Oui, en fonction du type de revenus       |
| <b>Principal avantage</b>                         | Subventions de l’État et revenus entre les mains du bénéficiaire | Libre d’impôt | Déduction fiscale immédiate, report d’impôt    | Subventions de l’État et revenus entre les mains du bénéficiaire | Épargne efficiente sur le plan fiscal pour les personnes aspirant à devenir propriétaires         | Pertes en capital contre gains en capital |



Source : Placements Mackenzie



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



| Types de régimes

# L'éducation des enfants et le REEE en un coup d'œil

## Prévoyez-vous aider à payer les études postsecondaires de vos enfants?

1. Comment envisagez-vous de financer les études de vos enfants et combien cela vous coûtera-t-il?
2. Dans quel type de programme et où souhaitez-vous que vos enfants fassent leurs études?
3. Tirez-vous pleinement parti des subventions de l'État en maximisant vos cotisations?

## Comment planifier les études d'un enfant :

- Établir les liquidités disponibles.
- Déterminer le coût du programme d'études de l'enfant.
- Ouvrir un compte REEE.
- Déterminer votre profil de risque en tant qu'investisseur ou investisseuse.
- Appliquer une stratégie de placement sur mesure avec un plan d'épargne préautorisé.



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## Types de régimes

### Le REEE en un coup d'œil

|  |   |
|--|---|
| Type de régime                                     | Familial ou individuel  |
| Déduction des cotisations                          | Aucune  |
| Imposition   | Les cotisations sont libres d'impôt au moment du retrait  |
| Au moment du retrait                               | La portion rendement et subventions de l'État est incluse dans le revenu du bénéficiaire au moment du retrait   |
| Plafond annuel de cotisation                       | Aucun   |
| Plafond cumulatif des cotisations                  | 50 000 \$   |
| Durée maximale                                     | 35 ans  |
| Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) | 20 % des cotisations annuelles, jusqu'à un maximum de 500 \$ annuellement et 7 200 \$ à vie   |
| SCEE supplémentaire                                | De 10 % à 20 % de la première tranche de 500 \$ de cotisation annuelle, selon le revenu familial  |
| Bon d'études canadien (BEC)                        | 500 \$ à l'ouverture et 100 \$ par année pendant 15 ans, sous réserve du seuil du revenu familial   |
| Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)      | 10 % des cotisations annuelles, jusqu'à un maximum de 250 \$ annuellement et 3 600 \$ à vie   |
| Règle propre aux bénéficiaires de 16 ou 17 ans     | Droit de subvention à l'âge de 16 ou 17 ans; il faut avoir cotisé au plus tard le 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 15 ans, soit 2 000 \$ ou 4 fois 100 \$ par année |



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## | Types de régimes

# Renseignements sur le CELI

**1** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les résidentes et résidents canadiens âgés de 18 ans et plus ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) valide peuvent cotiser à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

**2** Les droits inutilisés de cotisation à un CELI s'accumulent chaque année si à tout moment dans l'année civile, vous avez 18 ans ou plus et résidez au Canada. Vous n'avez pas à ouvrir un CELI ou à produire une déclaration de revenus pour accumuler des droits de cotisation CELI.

**3** Le montant des droits de cotisation des résidents et résidentes du Canada change chaque année depuis 2009. Le plafond de cotisation annuel est indexé sur l'inflation et arrondi à la tranche de 500 \$ la plus proche.

**4** Les droits de cotisation à un CELI comprennent votre plafond CELI (référez-vous au tableau de droite), tous droits inutilisés de cotisation à un CELI d'années précédentes et la valeur de tout retrait effectué du CELI au cours de l'année ou des années précédentes.

**5** Si vous dépassez vos droits de cotisation au CELI au cours d'une année donnée, vous serez assujetti(e) à un impôt égal à 1 % de l'excédent par mois, pour chaque mois.

| Année        | Droits de cotisation au CELI |
|--------------|------------------------------|
| 2009         | 5 000 \$                     |
| 2010         | 5 000 \$                     |
| 2011         | 5 000 \$                     |
| 2012         | 5 000 \$                     |
| 2013         | 5 500 \$                     |
| 2014         | 5 500 \$                     |
| 2015         | 10 000 \$                    |
| 2016         | 5 500 \$                     |
| 2017         | 5 500 \$                     |
| 2018         | 5 500 \$                     |
| 2019         | 6 000 \$                     |
| 2020         | 6 000 \$                     |
| 2021         | 6 000 \$                     |
| 2022         | 6 000 \$                     |
| 2023         | 6 500 \$                     |
| 2024         | 7 000 \$                     |
| 2025         | 7 000 \$                     |
| 2026         | 7 000 \$                     |
| <b>Total</b> | <b>109 000 \$</b>            |

Source : Placements Mackenzie



## Types de régimes

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

# Renseignements sur le REER

## Plafond de cotisation au REER

18 % du revenu gagné de l'année précédente (moins le facteur d'équivalence de la personne) jusqu'au plafond annuel (voir ci-dessous).

## Limite d'âge

Une personne peut cotiser à son REER jusqu'au 31 décembre de l'année de son 71<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

## Date limite

60 jours après la fin de l'année.

## Report

Tout droit de cotisation non utilisé depuis 1991 peut être reporté. Le montant total du report permis est indiqué sur l'avis de cotisation le plus récent.

## Cotisations excédentaires

Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut maintenir une cotisation excédentaire de 2 000 \$ dans un compte REER en tout temps.

## Pénalité

Une cotisation excédentaire de plus de 2 000 \$ est passible d'une pénalité mensuelle de 1 %, à partir de la fin du premier mois au cours duquel la limite a été dépassée.

|                        | 2025      | 2026      |
|------------------------|-----------|-----------|
| Plafond annuel du REER | 32 490 \$ | 33 810 \$ |

## Taux de retenue d'impôt applicable aux retraits d'un REER/FERR (31 décembre 2025)

| Montant retiré       | Québec | Fédéral | Total pour la province de Québec | Total autres provinces sauf Québec |
|----------------------|--------|---------|----------------------------------|------------------------------------|
| Jusqu'à 5 000 \$     | 14 %   | 5 %     | 19 %                             | 10 %                               |
| 5 001 \$ à 15 000 \$ | 14 %   | 10 %    | 24 %                             | 20 %                               |
| Plus de 15 000 \$    | 14 %   | 15 %    | 29 %                             | 30 %                               |





Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



## | Types de régimes

# Renseignements sur le FERR

## Âge

Année du 71<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne, au plus tard.

## Retraits

Il n'y a aucun retrait minimum imposé au cours de la première année civile dans laquelle le FERR a été établi (voir à droite).

\* Un FERR admissible est un FERR ouvert avant 1993 et qui n'a accepté aucun fonds après 1992; ou après 1992 et qui n'a reçu que des fonds transférés d'un autre FERR admissible. Source : Placements Mackenzie

## Retraits minimums d'un FERR (31 décembre 2025)

| Âge | Retrait |
|-----|---------|
| 60  | 3,33 %  |
| 61  | 3,45 %  |
| 62  | 3,57 %  |
| 63  | 3,70 %  |
| 64  | 3,85 %  |
| 65  | 4,00 %  |
| 66  | 4,17 %  |
| 67  | 4,35 %  |
| 68  | 4,55 %  |
| 69  | 4,76 %  |
| 70  | 5,00 %  |
| 71  | 5,28 %  |
| 72  | 5,40 %  |
| 73  | 5,53 %  |
| 74  | 5,67 %  |
| 75  | 5,82 %  |
| 76  | 5,98 %  |
| 77  | 6,17 %  |
| 78  | 6,36 %  |
| 79  | 6,58 %  |
| 80  | 6,82 %  |
| 81  | 7,08 %  |
| 82  | 7,38 %  |
| 83  | 7,71 %  |
| 84  | 8,08 %  |
| 85  | 8,51 %  |
| 86  | 8,99 %  |
| 87  | 9,55 %  |
| 88  | 10,21 % |
| 89  | 10,99 % |
| 90  | 11,92 % |
| 91  | 13,06 % |
| 92  | 14,49 % |
| 93  | 16,34 % |
| 94  | 18,79 % |
| 95+ | 20,00 % |



Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



## | Types de régimes

# Renseignements sur le REEI

- 1 N'importe qui peut cotiser à un REEI, avec l'autorisation écrite du (de la) titulaire du régime.
- 2 La limite cumulative globale pour chaque bénéficiaire est de 200 000 \$ et il n'y a aucun plafond aux cotisations annuelles.
- 3 Le REEI prévoit des cotisations de contrepartie, lesquelles sont fonction du revenu familial net et peuvent atteindre un montant maximum de 3 500 \$ par année pour la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et de 1 000 \$ par année pour le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI).
- 4 Les sommes cotisées fructifient en franchise d'impôt.
- 5 L'épargne et les retraits n'ont aucune incidence sur les prestations provinciales et fédérales fondées sur le revenu.
- 6 Il est possible de reporter les droits aux SCEI et BCEI sur 10 ans, à partir de la date du diagnostic. Le montant maximum annuel par compte est de 10 500 \$ pour les subventions et de 11 000 \$ pour les bons.

## Qui est admissible au REEI?

- Les récipiendaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées
- Les personnes résidentes du Canada
- Les personnes de moins de 60 ans
- Les personnes possédant un numéro d'assurance sociale valide

## Comment ouvrir un compte REEI

Si vous ne l'avez pas encore fait, demandez le crédit d'impôt pour personnes handicapées (voir [www.cra-arc.gc.ca/handicape](http://www.cra-arc.gc.ca/handicape)) ou consultez votre conseiller ou conseillère pour ouvrir un REEI.

Source : Placements Mackenzie



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## | Types de régimes

# Comment le gouvernement canadien peut aider

## 1 Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

Par l'entremise de la SCEI, le gouvernement dépose de l'argent dans votre REEI en offrant des cotisations de contrepartie de 300 %, 200 % ou 100 %, en fonction de la somme cotisée et du revenu familial net du (de la) bénéficiaire. Le montant maximum est de 3 500 \$ par année et le plafond viager est de 70 000 \$.

## 2 Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Par l'entremise du BCEI, le gouvernement dépose de l'argent dans le REEI des Canadiens et Canadiennes à faible revenu et à revenu modeste. Si vous avez droit au bon, vous pourriez recevoir jusqu'à 1 000 \$ par année, le plafond viager étant établi à 20 000 \$.

## 3 Retirer votre argent

Les retraits de votre REEI doivent débuter avant la fin de l'année au cours de laquelle le (la) bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans. Il est possible de retirer des fonds avant, mais il vous faut savoir qu'une fois un retrait effectué, quel qu'en soit le montant, il faudra rembourser 3 \$ des bons et subventions versés dans votre REEI par le gouvernement fédéral au cours des 10 années précédentes pour chaque dollar retiré.

Les retraits sont constitués de cotisations non imposables, de cotisations de l'État qui sont imposables et de croissance imposable.



Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

## | Types de régimes

# Le CELIAPP en un coup d'œil

Un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) est un régime d'épargne enregistré qui permet aux Canadiens et Canadiennes d'épargner bien plus rapidement pour l'achat de leur première maison et qui comporte certains des avantages du REER et du CELI. Les cotisations réduisent le revenu imposable, l'épargne fructifie à l'abri de l'impôt et tous les retraits admissibles sont exempts d'impôt.

|   |  |
|---|--|
| Âge minimum pour cotiser  | 18 ans   |
| Âge maximum pour cotiser à son propre régime                      | Le 31 décembre de l'année au cours de laquelle la personne atteint l'âge de 71 ans.  |
| Âge maximum pour cotiser au régime du conjoint ou de la conjointe | Il n'existe pas de CELIAPP au nom du conjoint. Cependant, rien ne vous empêche de donner ou de prêter de l'argent à votre conjoint(e) pour l'aider à cotiser à son propre CELIAPP.                               |
| Montants annuels maximums   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 000 \$ pour 2026</li> <li>• Plafond à vie : 40 000 \$</li> <li>• Montants non indexés</li> </ul>  |
| Possibilité de reporter les droits de cotisation inutilisés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commence à l'ouverture du premier CELIAPP</li> <li>• Report partiel (maximum de 16 000 \$ pour 2025) jusqu'à un événement entraînant la fermeture du CELIAPP</li> </ul> |
| Déduction des cotisations   | Oui, sous réserve du plafond annuel et du maximum à vie  |
| Possibilité de cotisations excédentaires sans pénalité            | Non  |
| Pénalité pour cotisations excédentaires                           | 1 % par mois du surplus le plus élevé du mois  |
| Imposition du revenu généré pendant la phase d'accumulation       | Aucune, sauf en cas de spéculation sur séance, y compris sur les placements admissibles et le revenu provenant de placements non admissibles ou interdits  |
| Imposition du revenu généré au moment du décaissement             | Non, si le retrait est admissible. Sinon, les montants retirés et non transférés sont imposables.  |
| Imposition des retraits de cotisations                            | Non, si le retrait est admissible. Sinon, les montants retirés et non transférés sont imposables.  |
| Les retraits donnent-ils droit à de nouvelles cotisations?        | Non, si le retrait est admissible. Sinon, les montants retirés et non transférés sont imposables.  |



## Types de régimes

# Régimes de retraite de l'employeur

Les régimes de retraite d'employeur sont conçus pour procurer une source de revenus pendant la retraite. Ce sont des régimes enregistrés auxquels cotisent employé(e)s et employeurs, et dont les fonds sont investis pour les employé(e)s.

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

|  | Régime à prestations déterminées (régime PD)   | Régime à cotisations déterminées (régime CD)   | REER collectif   | Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)                                    | Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)   |
|--|--|--|--|--|---|
| <b>Cotisations de l'employeur</b>                | Les cotisations de l'employeur sont essentielles pour financer la rente. Les sommes sont immobilisées et insaisissables.                             | L'employeur doit cotiser au moins 1 % de la masse salariale. Les sommes sont immobilisées et insaisissables.                   | Les cotisations ne sont pas obligatoires et sont laissées à la discrétion de l'employeur.                                      | Varié en fonction du régime. Elles ne sont pas immobilisées. Elles peuvent être saisies. | L'employeur n'est pas obligé de cotiser. Les sommes sont immobilisées s'il y a une cotisation de l'employeur. |
| <b>Cotisations de l'employé</b>                  | Les cotisations de l'employé peuvent être obligatoires ou facultatives, selon la décision de l'employeur. Elles sont immobilisées et insaisissables. | Les cotisations salariales peuvent être obligatoires ou facultatives, au choix de l'employeur. Elles ne sont pas immobilisées. | Les cotisations salariales peuvent être obligatoires ou facultatives, au choix de l'employeur. Elles ne sont pas immobilisées. | L'employé ne cotise pas à ce type de régime.   | Facultatives. Cotisations non immobilisées. Elles sont insaisissables.  |
| <b>Facteur d'équivalence</b>                     | Oui  | Oui  | Non  | Oui  | Oui   |
| <b>Retrait/transfert en cours d'emploi</b>       | Interdit   | Normalement non autorisé. À vérifier auprès de l'employeur.  | Habituellement interdit à moins de directive contraire de l'employeur  | Habituellement permis à moins de directive contraire de l'employeur                      | Permis  |
| <b>Retrait/transfert à la cessation d'emploi</b> | L'employeur offre diverses options aux employés au moment de la cessation d'emploi.  |  |  |  |   |

Source : Placements Mackenzie



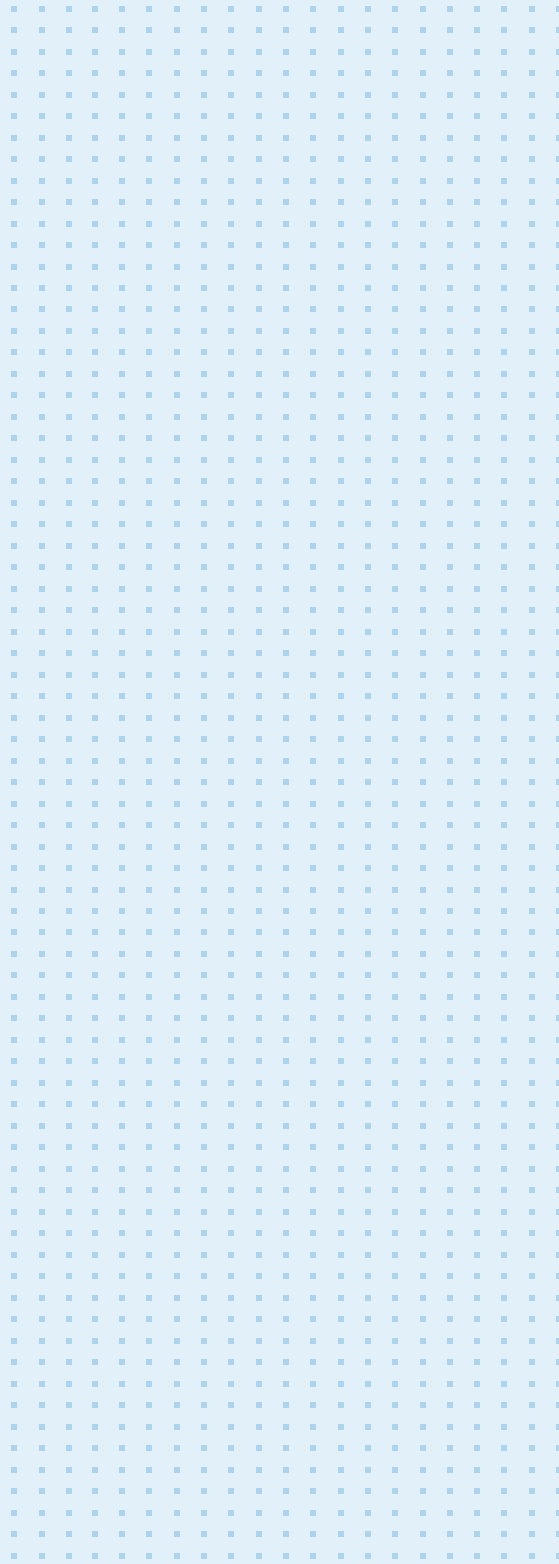
Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



# Planification de la retraite

L'importance de la planification de la retraite .....27

Les régimes gouvernementaux  
sont-ils suffisants pour votre retraite?..... 28

La disponibilité des différentes sources  
de revenus de retraite en fonction de l'âge ..... 29

Planification de votre budget de retraite ..... 30

Solutions possibles pour combler les  
lacunes dans la planification de la retraite..... 31

La puissance des cotisations optimisées ..... 32

Risque lié à la retraite : l'inflation ..... 33





Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## Planification de la retraite

# L'importance de la planification de la retraite

1. Où pensez-vous vivre pendant votre retraite : dans votre maison, avec vos enfants ou dans une résidence pour personnes âgées?
2. À quel âge voulez-vous prendre votre retraite?
3. Quel style de vie souhaitez-vous avoir?
4. Souhaitez-vous planifier votre retraite avec votre partenaire en tête?
5. Connaissez-vous vos sources de revenus à la retraite?
6. Avez-vous établi un budget prévisionnel pour votre retraite?
7. Quelles stratégies avez-vous déjà mises en place pour atteindre vos objectifs de retraite?
8. Pourquoi vos placements sont-ils dispersés entre différentes institutions financières?
9. Quelle est votre stratégie de décaissement à la retraite?
10. Avez-vous planifié le transfert intergénérationnel de votre patrimoine de votre vivant ou à votre décès?

### Comment planifier sa retraite :

- Déterminer combien il vous en coûtera chaque mois pour vivre à la retraite.
- Évaluer vos différentes sources de revenus à la retraite.
- Établir un plan de projection de la retraite pour vérifier si vous êtes sur la bonne voie pour prendre votre retraite à l'âge souhaité.
- Mettre en place un plan de retraite pour atteindre votre objectif.
- Déterminer l'institution financière qui vous aidera le mieux à répondre à vos besoins de retraite.
- L'idéal est de consolider vos actifs auprès d'une seule institution financière pour faciliter les mises à jour et l'exécution de votre plan de retraite/décaissement.
- Planifier ensuite le transfert intergénérationnel de votre patrimoine de votre vivant ou à votre décès.

Source : Placements Mackenzie



## Planification de la retraite

# Les régimes gouvernementaux sont-ils suffisants pour assurer une retraite confortable?

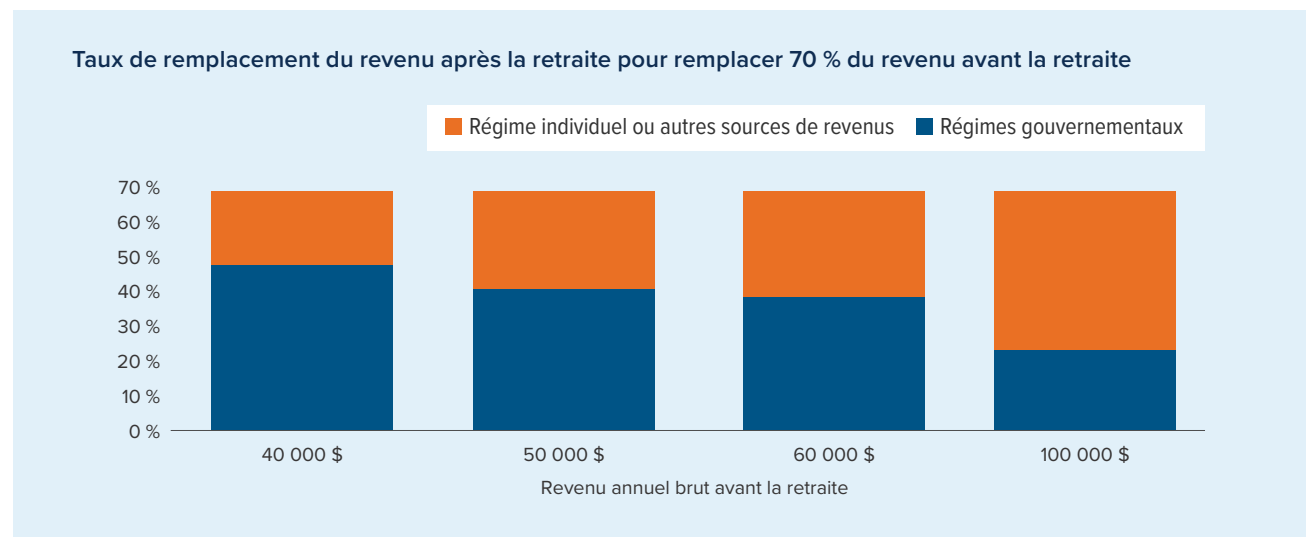
Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

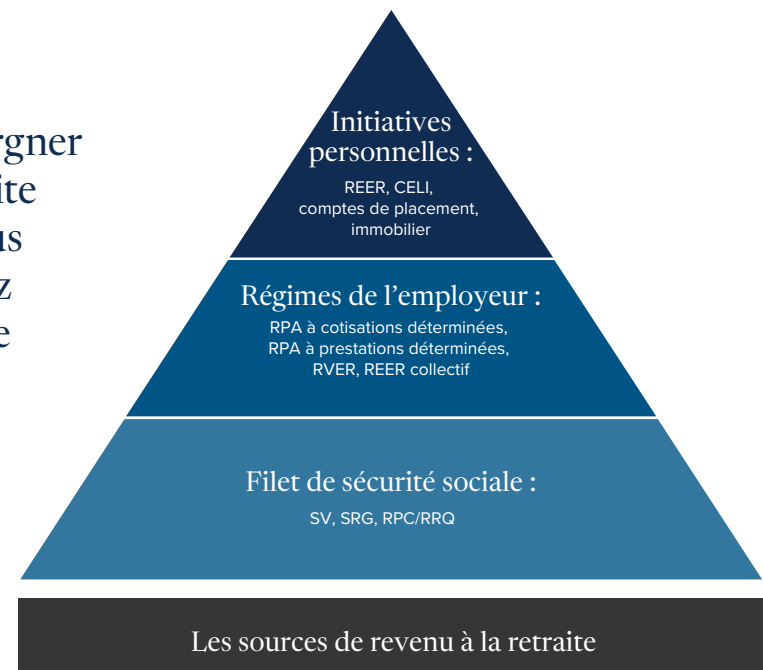
Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



Vous devrez sans doute épargner pour vous assurer une retraite confortable. Plus vos revenus sont élevés, plus vous devrez investir pour atteindre votre objectif de retraite.



Remarque : Ceci est basé sur des données hypothétiques.  
Source : Placements Mackenzie





## Planification de la retraite

# La disponibilité des différentes sources de revenus de retraite en fonction de l'âge

À partir de 65 ans, toutes les sources de revenus sont disponibles.

|   | Moins de 55 ans | 60 ans           | 65 ans | 65 ans et plus | 72 ans        |
|---|-----------------|------------------|--------|----------------|---------------|
| Sécurité de la vieillesse (SV)  | Non             | Non              | Oui    | Oui, optimisé  | Oui, maximisé |
| Supplément de revenu garanti (SRG)                                      | Non             | Non              | Oui    | Oui            | Oui           |
| Régime de pensions du Canada (RPC)/<br>Régime de rentes du Québec (RRQ) | Non             | Oui, mais réduit | Oui    | Oui, optimisé  | Oui, maximisé |
| Régime de retraite enregistré à prestations déterminées                 | Possible        | Possible         | Oui    | Oui            | Oui           |
| Régime de retraite enregistré à cotisations déterminées                 | Oui             | Oui              | Oui    | Oui            | Oui           |
| Épargne personnelle (REER, CELI, compte non enregistré)                 | Oui             | Oui              | Oui    | Oui            | Oui           |



Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



**MACKENZIE**  
Placements





## Planification de la retraite

# Planification de votre budget de retraite

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

| Dépenses                                       | Éliminées | Diminuées | Fixes | Augmentées |
|--|-----------|-----------|-------|------------|
| Logement                                       |           |           | •     |            |
| Nourriture                                     |           |           | •     |            |
| Vêtements                                      |           | •         |       |            |
| Santé  |           |           |       | •          |
| Activités sociales et récréatives (loisirs)    |           |           |       | •          |
| Impôt sur le revenu                            |           | •         |       |            |
| Frais de transport                             |           | •         |       |            |
| Entretien des véhicules                        |           |           | •     |            |
| Frais de déplacement                           |           |           |       | •          |
| Télécommunications                             |           |           | •     |            |
| Cotisations au RPC/RRQ                         | •         |           |       |            |
| Cotisations à l'assurance-emploi               | •         |           |       |            |
| Cotisations à un régime de retraite enregistré | •         |           |       |            |
| Épargne  | •         |           |       |            |
| Cotisations professionnelles                   | •         |           |       |            |
| Cotisations syndicales                         | •         |           |       |            |

À des fins d'illustration seulement.



## Planification de la retraite

# Solutions possibles pour combler les lacunes dans la planification de la retraite

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux

| Solutions  | Avantages  | Inconvénients   |
|--|--|---|
| <b>Augmenter l'épargne personnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commencez par évaluer la capacité d'épargne disponible du client ou de la cliente.</li> <li>Révision du budget : quels compromis ou sacrifices cette personne est-elle prête à faire pour atteindre ses objectifs initiaux et réévaluer certaines dépenses ou certains coûts variables et même fixes?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler les revenus et les dépenses mensuels actuels.</li> <li>Analyser les dépenses qui peuvent être réduites ou éliminées.</li> <li>Augmenter l'épargne en vue de la retraite.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faut resserrer le budget.</li> </ul>  |
| <b>Retarder l'âge prévu de la retraite</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir le coût de la vie souhaité pour financer de manière adéquate les projets de retraite.</li> <li>Profiter des régimes parrainés par l'employeur le plus longtemps possible, le cas échéant.</li> <li>Bénéficier de la bonification de la pension du RPC/RRQ.</li> <li>Dans certains cas, gérer la différence d'âge dans le couple. Voulez-vous attendre le (la) plus jeune partenaire?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressentir l'obligation de travailler plus longtemps.</li> </ul>  |
| <b>Réduire le revenu de retraite souhaité</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre sa retraite au bon moment pour avoir le temps de réaliser certains rêves si la santé le permet.</li> <li>Soulagement, surtout si le bonheur n'y est plus.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faut resserrer le budget.</li> </ul>  |
| <b>Évaluer la possibilité de vendre des actifs plus tard (exemple : vente de la résidence principale)</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximiser vos différents instruments de placement pour vous donner de la flexibilité.</li> <li>Profiter immédiatement du produit de la vente pour prendre la retraite dont vous avez toujours rêvé.</li> <li>Empêcher la succession de gérer ou de vendre le bien.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de vie – selon qu'il s'agit de la résidence principale ou secondaire qui a été vendue.</li> <li>Moins d'argent légué aux héritiers.</li> </ul> |
| <b>Vérifier si les régimes sont optimisés</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant du compte bancaire, du REER, du CELI, du REER de conjoint, etc.</li> <li>Maximiser les cotisations au régime de retraite de l'employeur.</li> <li>Stratégie telle que la réorganisation du passif, la radiation, le fractionnement des revenus, etc.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Générer une capacité d'épargne.</li> </ul>   |
| <b>Évaluer la possibilité de revoir la répartition des actifs dans le portefeuille</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Passer en revue les portefeuilles d'investissement pour voir si vos objectifs ont changé.</li> <li>Vérifier si la composition de vos investissements correspond toujours à votre profil d'investisseur ou investisseuse.</li> <li>Optimiser la répartition de vos actifs pour maximiser les rendements potentiels.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Incidences fiscales éventuelles (en cas de changement dans un compte non enregistré).</li> </ul>   |





Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



## Planification de la retraite

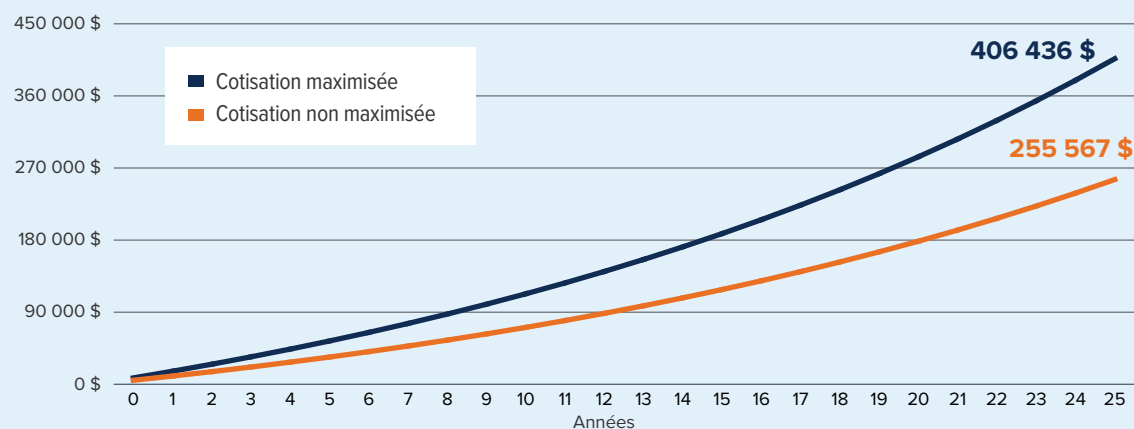
# La puissance des cotisations optimisées

La puissance de l'ajout des remboursements d'impôt anticipés à vos cotisations REER.

| Résumé                                      |           |
|---|-----------|
| Revenu imposable annuel                     | 60 000 \$ |
| Cotisations à un REER                       | 5 000 \$  |
| Nombre d'années avant la retraite           | 25        |
| Rendement annuel estimé de votre cotisation | 5,00 %    |

| Cotisation maximisée  |            |
|---|------------|
| Cotisation REER à effectuer   | 5 000 \$   |
| Cotisations REER additionnelles                                       | 2 952 \$   |
| Cotisation REER maximisée   | 7 952 \$   |
| Économie d'impôt qui pourrait couvrir votre cotisation supplémentaire | 2 952 \$   |
| Montant supplémentaire du REER à la retraite                          | 147 918 \$ |

La différence que peut faire la maximisation des cotisations à un REER : valeur totale des placements après 25 ans



Scénario basé sur les hypothèses suivantes : revenu annuel imposable de 60 000 \$ par an, cotisation annuelle au REER de 5 000 \$, économie d'impôt attendue, taux de rendement de 5 % et horizon de placement de 25 ans. Ces informations sont fournies à titre d'exemple uniquement et ne doivent pas être interprétées comme des conseils fiscaux.

L'effet de levier augmente le risque de pertes et est plus risqué que l'achat d'un fonds commun de placement avec votre propre argent. Afin de déterminer si cette stratégie vous convient, votre conseiller ou conseillère devrait discuter avec vous des risques encourus. Tous les investisseurs et investisseuses n'ont pas la capacité d'emprunter pour investir. Vous devez avoir un certain niveau de tolérance au risque, une bonne situation financière, un horizon de placement à long terme, un revenu stable, etc. Vous devez également savoir que vous pouvez finir par perdre de l'argent et que vous devrez quand même rembourser le prêt plus les intérêts.

Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit.



## Planification de la retraite

Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

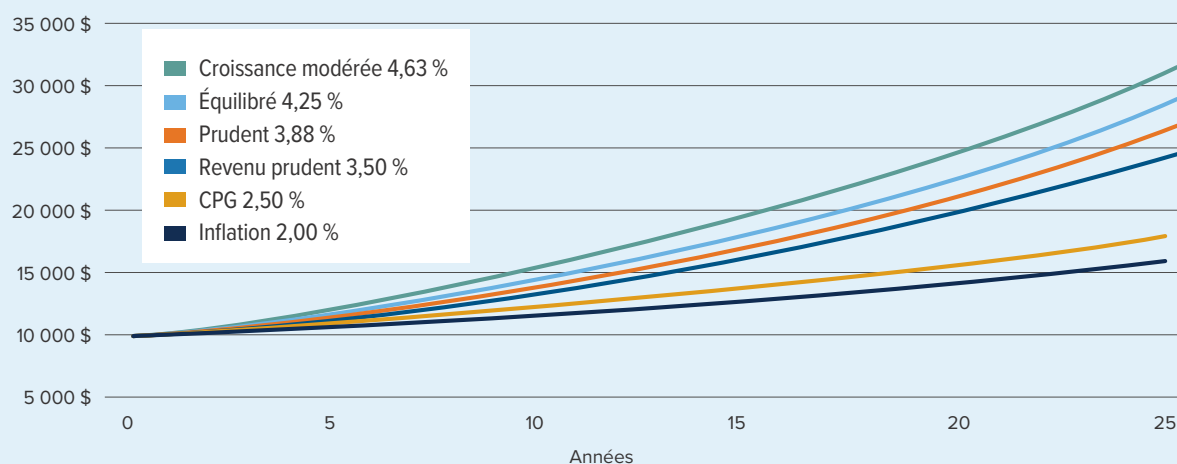
Régimes gouvernementaux

# Risque lié à la retraite : l'inflation

Pour des placements à long terme, le taux de rendement peut avoir une grande incidence sur le pouvoir d'achat.

| Profil d'investisseur | Valeur accumulée (\$) | Différence vs inflation (\$) | Gain vs inflation (%) |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Croissance modérée    | 31 003 \$             | 14 597 \$                    | 89 %                  |
| Équilibré             | 28 308 \$             | 11 901 \$                    | 73 %                  |
| Prudent               | 25 900 \$             | 9 494 \$                     | 58 %                  |
| Revenu prudent        | 23 632 \$             | 7 226 \$                     | 44 %                  |
| CPG 2,50 %            | 18 539 \$             | 2 133 \$                     | 13 %                  |
| Inflation 2,00 %      | 16 406 \$             | 0 \$                         | 0 %                   |

L'importance de battre l'inflation : 10 000 \$ investis pendant 25 ans selon différents profils d'investisseurs



Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit. Les rendements réels seront différents de ceux prévus et évolueront dans le temps, ce qui aura une incidence sur la composition des actifs.

Source : Placements Mackenzie



MACKENZIE  
Placements





Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

# Régimes gouvernementaux

Régime de pensions du Canada (RPC)/  
Régime de rentes du Québec (RRQ)..... 35

Sécurité de la vieillesse (SV) .....37

Facteurs à prendre en compte pour  
le début du RPC/RRQ et de la SV ..... 38



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## Régimes gouvernementaux

# Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ)

## Âge normal de départ à la retraite

65 ans.

## Retraite anticipée (entre 60 et 65 ans)

Le montant de la rente est réduit de 0,6 % pour chaque mois précédant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

**Remarque :** Cette réduction peut être modifiée à 0,5 % si le montant est faible (si la personne a un revenu modeste).

## Retraite différée (entre 65 et 70 ans)

La rente sera majorée de 0,7 % pour chaque mois postérieur à votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

## À quel âge devrais-je toucher le RPC/RRQ (60 ans ou 65 ans)?

L'âge du seuil de rentabilité pour une personne qui choisit de toucher le RPC/RRQ à 60 ans plutôt qu'à 65 ans est d'environ 74 ans, en supposant que les prestations sont dépensées ou ne sont pas investies d'une autre manière. Par conséquent, en supposant que la personne vit encore après l'âge de 74 ans, elle pourrait recevoir des prestations de retraite plus élevées si elle attend d'avoir 65 ans pour commencer à toucher les prestations du RPC/RRQ.

## Autres éléments à prendre en compte

Espérance de vie, rendement des placements, qualité de vie, autres sources de revenus.



## Régimes gouvernementaux

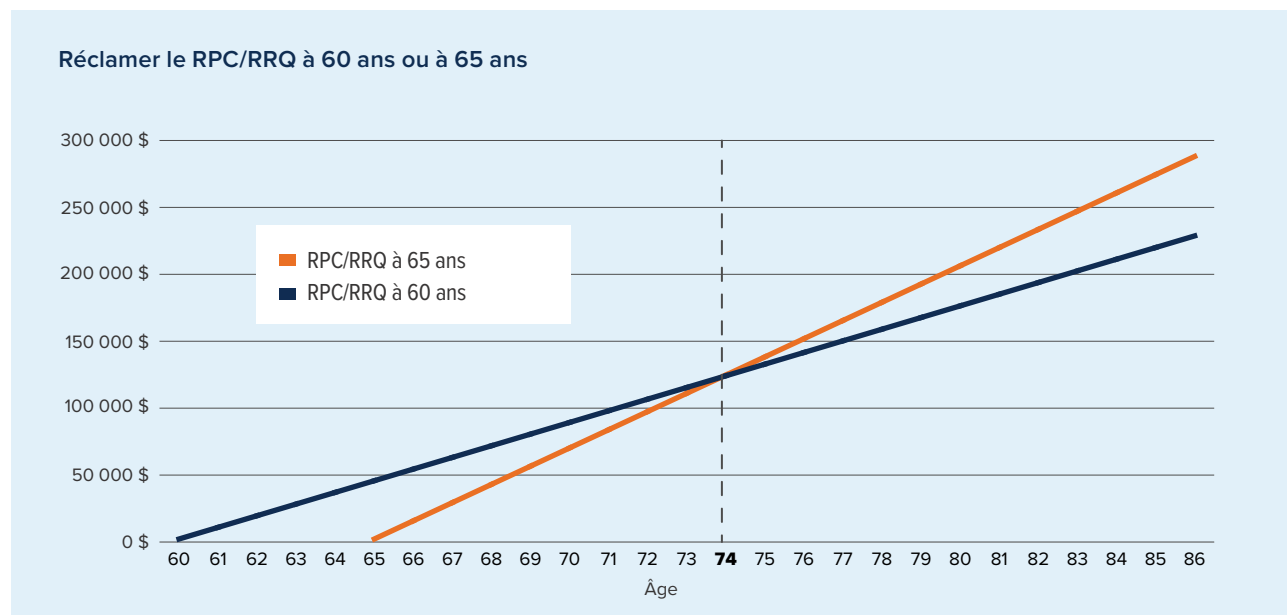
Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



Source : Placements Mackenzie



Pourquoi investir avec Mackenzie

Épargne et budget

Types de régimes

Planification de la retraite

Régimes gouvernementaux



## Régimes gouvernementaux

# Sécurité de la vieillesse (SV)

### Âge normal de départ à la retraite

65 ans.

### Retraite anticipée

Impossible.

### Retraite différée (entre 65 et 70 ans)

La rente sera majorée de 0,6 % pour chaque mois postérieur à votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

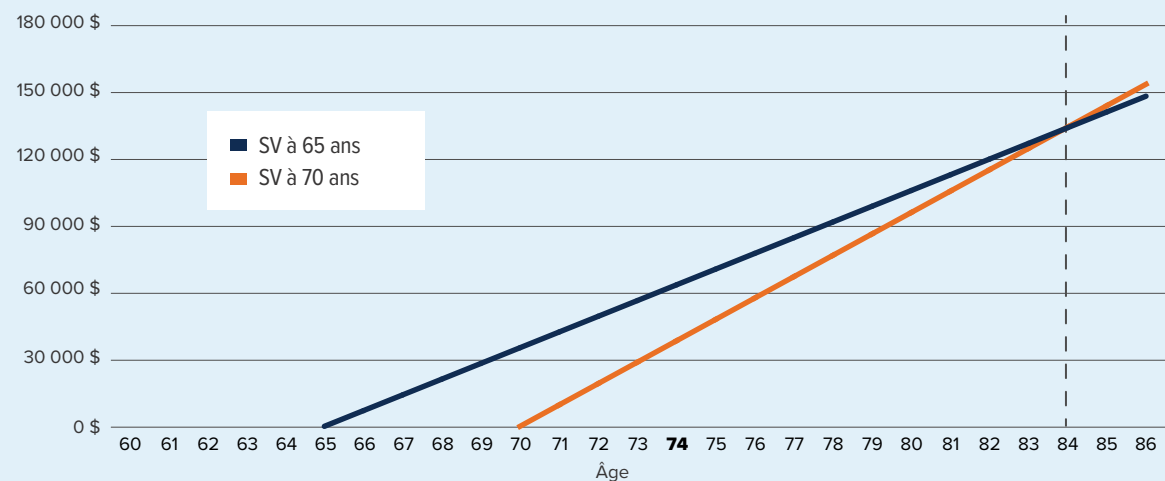
### À quel âge devrais-je toucher la SV (65 ans ou 70 ans)?

L'âge du seuil de rentabilité pour une personne qui choisit de toucher la SV à 65 ans plutôt qu'à 70 ans est d'environ 84 ans, en supposant que les prestations sont dépensées ou ne sont pas investies d'une autre manière. Par conséquent, en supposant que la personne vit encore après l'âge de 84 ans, elle pourrait recevoir des prestations de retraite plus élevées si elle attend d'avoir 70 ans pour commencer à toucher les prestations de la SV.

### Autres éléments à prendre en compte

Espérance de vie, rendement des placements, qualité de vie, autres sources de revenus.

Réclamer la SV à 65 ans ou à 70 ans



Source : Placements Mackenzie



MACKENZIE  
Placements





Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## Régimes gouvernementaux

# Facteurs à prendre en compte pour le début du RPC/RRQ et de la SV

Pour bon nombre de Canadiens et Canadiennes, le choix du moment où ils commenceront à recevoir des prestations du RPC/RRQ et de la SV est une décision importante. Choisir le bon moment est difficile et peut avoir des conséquences durables sur votre revenu de retraite.

### Espérance de vie

L'espérance de vie est l'un des facteurs qui influent le plus sur cette décision. En général, plus l'espérance de vie est longue, plus il est avantageux de reporter les prestations du RPC/RRQ et de les recevoir le plus tard possible. Inversement, plus l'espérance de vie est faible, plus il est avantageux de commencer à toucher les prestations de RPC/RRQ plus tôt.

### Besoins de liquidités

La décision de commencer à percevoir les prestations de retraite du RPC/RRQ de manière anticipée ou tardive doit s'inscrire dans un plan de revenu de retraite général. Il faut faire une évaluation claire et précise des dépenses qui seront engagées pendant la retraite par rapport aux sources de revenus et aux rentrées de fonds disponibles.

Lorsque l'écart est petit ou négatif, la personne retraitée peut choisir de recevoir les prestations du RPC/RRQ le plus tôt possible.

### Incidence sur les prestations liées au revenu

Autre facteur à prendre en compte pour déterminer le moment optimal pour percevoir les prestations du RPC, du RRQ et de la SV : l'incidence que ces paiements peuvent avoir sur les prestations liées au revenu ainsi que sur certains crédits d'impôt. Ces crédits comprennent les suivants :

- Montant pour conjoint.
- Montant en raison de l'âge.
- Autres crédits pour personnes à charge calculés en fonction du niveau de revenu.

Par exemple, une salariée à revenu élevé dont l'époux ou le conjoint de fait touche un revenu faible ou nul peut être admissible au montant pour conjoint, qui est un crédit d'impôt non remboursable pour le soutien d'un époux ou d'un conjoint de fait à faible revenu. De plus, les prestations de la SV touchées par les personnes âgées de 65 ans et plus sont assujetties à un impôt de récupération (remboursement de la SV) si le revenu net dépasse un certain seuil.



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux

## Régimes gouvernementaux

### Consommer ou investir

Autre facteur important dans le choix du moment pour percevoir les prestations du RPC, du RRQ et de la SV : l'utilisation des fonds. Les fonds seront-ils utilisés pour couvrir les dépenses de retraite, ou y a-t-il une possibilité d'investir les fonds pour les utiliser plus tard?

Le taux de rendement a une incidence importante sur l'analyse du seuil de rentabilité. En termes simples, plus le taux de rendement qu'une personne retraitée peut obtenir est élevé, plus l'âge du seuil de rentabilité est élevé. Plus l'âge du seuil de rentabilité est avancé, plus il est avantageux d'envisager de toucher les prestations du RPC/RRQ par anticipation.

La personne retraitée aura accumulé plus de prestations et d'économies en commençant plus tôt qu'elle n'en aurait jamais accumulé à partir de 65 ans. Par conséquent, la décision de toucher les prestations de RPC/RRQ par anticipation dépend en grande partie du fait que les fonds sont investis ou non, de la façon dont les fonds sont investis, des taux d'imposition, des décisions concernant la répartition de l'actif (le type de revenu gagné) et du compte dans lequel l'actif est détenu (enregistré ou non enregistré).

Voici quelques stratégies qui ont une incidence sur le moment de la perception des prestations du RPC, du RRQ et de la SV en ce qui a trait à la réduction de l'impôt et à l'optimisation des prestations :

1. Les Canadiennes et Canadiens âgés de 65 ans dont le revenu net se rapproche du seuil de l'impôt de récupération de la SV peuvent envisager de reporter leurs prestations du RPC, du RRQ ou de la SV à un âge plus avancé afin d'éviter d'être exposés à l'impôt de récupération de la SV.
2. Les Canadiennes et Canadiens âgés de 60 ans devraient évaluer l'incidence des prestations du RPC/RRQ à long terme. Si on choisit de percevoir les prestations du RPC/RRQ le plus tôt possible, les prestations mensuelles plus faibles peuvent contribuer à maintenir le niveau de revenu aussi bas que possible, afin de rester en dessous du seuil de l'impôt de récupération de la SV. Ce pourrait être particulièrement avantageux si le niveau de revenu et les taux d'imposition sont censés demeurer constants pendant la retraite.
3. Les autres prestations fondées sur le revenu qui peuvent avoir une incidence sur la décision relative aux prestations du RPC comprennent le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation au survivant.



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



## Régimes gouvernementaux

### Incidence en cas d'invalidité

Les Canadiennes et Canadiens handicapés peuvent être admissibles à la prestation d'invalidité du RPC (PIRPC). La PIRPC est conçue de façon à fournir un remplacement partiel du revenu aux cotisants admissibles du RPC âgés de moins de 65 ans qui ont une invalidité grave et prolongée, au sens de la Loi sur le Régime de pensions du Canada.

Pour 2026, la prestation d'invalidité mensuelle maximale du RPC est de 1 741,20 \$. Cette prestation est supérieure à la prestation de retraite mensuelle maximale du RPC de 1 507,65 \$ (2026). De plus, la PIRPC est automatiquement convertie en pension de retraite du RPC à 65 ans. Il n'est pas nécessaire de présenter une demande de pension de retraite.

Par conséquent, les Canadiennes et Canadiens admissibles à la PIRPC à l'âge de 60 ans sont également admissibles à la prestation plus élevée qui sera automatiquement convertie en prestation de retraite à l'âge de 65 ans, et n'envisageraient généralement pas de toucher la prestation de retraite du RPC plus tôt, car la prestation plus élevée (jusqu'à l'âge de 65 ans) fournit un revenu supérieur.

### Taux d'imposition actuels et futurs

La comparaison des taux d'imposition actuels avec les taux d'imposition futurs prévus peut aider à décider quand toucher les prestations du RPC/RRQ.

Toutefois, si les taux d'imposition changent au cours de la retraite, l'âge du seuil de rentabilité change également, tout comme le moment de la perception des prestations de retraite du RPC/RRQ.

Prenons l'exemple d'un particulier de 60 ans qui travaille encore et qui se situe dans une tranche d'imposition élevée. Ce particulier peut toucher des prestations de retraite après impôt plus élevées s'il reporte la perception des prestations du RPC/RRQ à l'âge auquel il s'attend à se situer dans une tranche d'imposition inférieure.

Par ailleurs, si un particulier est censé se situer dans une tranche d'imposition plus élevée à la retraite, cela pourrait l'inciter à commencer à recevoir la pension de retraite du RPC/RRQ le plus tôt possible.

Les taux d'imposition peuvent fluctuer au fil du temps, ce qui influera sur le choix du moment de la perception des prestations du RPC/RRQ. Bien que l'avenir soit difficile à prévoir, l'estimation des taux d'imposition futurs est utile et aidera à prendre la meilleure décision financière quant au moment de commencer à toucher les prestations de retraite du RPC/RRQ.



Pourquoi investir  
avec Mackenzie

Épargne  
et budget

Types de régimes

Planification  
de la retraite

Régimes  
gouvernementaux



**MACKENZIE**  
Placements



Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire. Ces renseignements ne devraient pas être interprétés comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients et clientes sont prié(s) de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat(e) ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes, car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque qui se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller ou conseillère juridique ou fiscal(e) attitré(e).

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.